



Lien Entreprises Durables

COMPTE RENDU DU COPIL EN DATE DU VENDREDI 12 JUILLET 2019

SA DELOUIS, Le lieu-dit Le Petit Clos – 87230 Champzac

Début de la réunion à 14 h30

Présents : Gaël Brabant, Philippe Mazière, Vincent Loigerot, Pierre Forman, Sophie Moréno

Jessica Lami, Gaëlle Beaune (conf téléphonique)

Avant de débiter la réunion, Gaël a fait visiter aux membres présents du COPIL, l'entreprise Delouis.

1) VIE DE L'ASSOCIATION

a) Prochain COPLEIN

Le prochain COPLEIN aura lieu le 12/09/2019 à 9h00, dans les locaux de Silab, situés à l'adresse suivante : ZAC de la Nau, 19240 Saint-Viance.

Le site nécessitera la présentation d'une carte d'identité à l'accueil.

Les personnes présentes pourront se restaurer à proximité des locaux de Silab, pour le midi.

- Ordre du jour

Compte tenu de la proposition de la venue de Sophie Nonnenmacher (cabinet de consulting) pour présenter une action qu'elle mène pour le compte de la DIRECTE, vis-à-vis de la sensibilisation des jeunes filles aux métiers scientifiques, et plus particulièrement à ceux liés au numérique et à l'informatique, il est proposé d'organiser le fil rouge autour d'une thématique voisine.

Il est retenu les éléments suivants :

- **Fil rouge** : formation et employabilité.
Intervenant : responsable formation de Silab
Témoignages : Gaël Brabant sur l'alternance, Vincent Loigerot sur la montée en compétence en interne et Philippe Mazière sur l'emploi de personnes handicapées.
Chacun interviendra environ 10 minutes, pour ensuite laisser place au débat, avec les personnes présentes.
- **Invité surprise** : Sophie Nonnenmacher pour présenter l'action avec la DIRECTE

- **Autres thématiques à évoquer en COPLEIN :** les nouveaux adhérents, le recrutement, les évaluations croisées

b) recrutement :

Compte tenu de la différence d'approche sur une demande d'adhésion – celle de Joye FEURAY (Feuray & Associés) entre les membres du COPIL connaissant cette personne, il avait été décidé lors du précédent COPIL que Sophie la rencontre. Ses coordonnées seront transmises par Jessica, afin que Sophie puisse prendre contact.

=> **Jessica et Sophie**

Jean Autier (Elise Centre Ouest/Id-vert) a été visité par Philippe Pierre qui indique qu'il a toute sa place dans LED. Il fait désormais parti des membres LED, il nous a d'ores et déjà transmis son bulletin complété et versé sa cotisation. Il sera donc invité au prochain COPLEIN.

c) La charte

Il est rappelé qu'elle est finie. Le GT RSE et LED travaille actuellement sur le règlement intérieur de l'association. La Charte est désormais accessible en ligne sur le site de LED. Il est également rappelé qu'elle sera à signer par tous les nouveaux membres, puisqu'elle doit être annexée au bulletin d'adhésion. Par contre, elle ne sera signée qu'au moment du renouvellement de l'adhésion pour ceux qui ont déjà versé leur cotisation.

Prochaine réunion GT RSE, le 30 août 2019, à 14h00.

2) ACTUALITES

a) Rencontre avec un député

Altere, via Jean-Claude COURT, propose à LED de participer à une rencontre avec madame MARCEAU, députée de la Charente, membre de la commission développement durable et RSE de l'Assemblée Nationale. Cette rencontre permettrait de lui présenter les associations œuvrant pour la RSE et de connaître les apports de celles-ci dans les entreprises. Il serait souhaitable que cela soit une TPE/PME qui participe à la rencontre. Celle-ci aura lieu à Cognac, le 27 septembre 2019, de 10h00 à 12h00.

Philippe doit y participer. Sophie l'accompagnera. Il va être demandé à Jean-Claude Court les précisions quant à l'organisation et le nombre d'entreprises pouvant participer.

=> **Philippe M et Sophie**

3) A ABORDER

a) Contrat de Transition écologique avec le CG19

Le conseil départemental de Corrèze s'est inscrit dans un projet de transition écologique, en signant une charte avec l'ADEME. Du fait de cette implication, il doit mobiliser une vingtaine d'entreprises pour

intégrer ce projet. Or, le CD 19 n'a pas les compétences pour réaliser cette mobilisation. LED a été sollicité pour savoir si l'association accepterait d'aider le conseil départemental pour construire les actions et « recruter » les entreprises. Avant cela, les élus doivent se réunir pour donner leur accord de partenariat avec LED. Les aides destinées aux entreprises, passeraient par le compte de LED. Les élus ont besoin d'une prestation et ne veulent pas faire d'appel d'offre.

Afin de connaître plus précisément le contenu de cette convention, des actions qui seraient dévolues à LED, une réunion a eu lieu le jeudi 4 juillet chez Célios, avec la responsable du dossier du conseil départemental de la Corrèze. Cette réunion a laissé en suspens quelques questions qui lui ont été ensuite adressées par mail avec notamment :

- est-ce que LED pourrait consacrer une partie des fonds octroyés à l'action sur les 3 ans (soit 45 000 Euros) à son fonctionnement ou à un recrutement ou à une sous-traitance afin de pouvoir mener à bien la mission ?
- est-ce que le chiffre de 20 entreprises à accompagner peut-être revu à la baisse ?

Le conseil départemental a indiqué qu'il n'était pas possible de réduire le nombre d'entreprise mais qu'une partie de la somme pourrait être attribuée au fonctionnement.

Suite à ces réponses, lors de la réunion dédiée à cette question le matin chez Delouis, il avait été décidé de décliner la proposition de partenariat au vu :

- de la somme insuffisante pour mener de façon correcte et satisfaisante pour LED et pour les entreprises aidées
- de la difficulté à gérer ce type d'actions, pour LED, où les membres n'ont pas le temps nécessaire
- de la difficulté à recruter les entreprises
- du fait que cela ne concerne qu'un seul département.

Cette position a été présentée aux membres du COPIL mais n'a pas été retenue. Il a été décidé qu'avant de donner une fin de non-recevoir au département, il fallait :

- demander à Antoine s'il pourrait s'engager à participer ou donner de l'aide dans ce type de mission,
- rédiger une proposition avec un « concours en ligne » destiné à toutes les entreprises pour sélectionner entre 3 et 5 d'entre elles qui pourraient faire l'ensemble de la procédure (étude de faisabilité, diagnostic et actions à mettre en œuvre) et demander un devis à un membre de son réseau RaSinEs pour sous-traiter les parties administratives.
- faire un mail au CD 19 afin de lui indiquer que la participation de LED serait soumise à des conditions, dont la possibilité de débloquer les fonds pour financer les suivis administratifs, avant la fin de la convention. Ce mail doit être fait rapidement compte tenu que la commission de validation du conseil départemental doit avoir lieu le 19 juillet prochain.

b) Plan d'action RGPD

Gaëlle rappelle que le plan d'action du RGPD doit être fait et que cela ne peut pas être fait par le groupe de travail. Il est proposé que Philippe rencontre Christophe Nouhaud afin de discuter de la possibilité qu'il puisse réaliser le plan d'action du RGPD pour LED.

=> *Philippe M*

c) Pôle environnement

Un courrier va être fait pour indiquer au pôle environnement que la convention signée entre LED et Pôle Environnement n'a plus lieu d'être, la convention ayant été signée avec le consortium et non l'association.

4) Prochain COPIL

Le prochain COPIL pourrait avoir lieu chez Sothys le **vendredi 18 octobre 2019** à l'adresse suivante : 10 Rue Bernard Mas, 19220 Auriac.

Vincent se renseigne pour indiquer si cela est possible de faire le prochain COPIL à Auriac.

Fin du COPIL 16 h 30